

Bulletin n°113

Septembre 2017 1,50 €

FSU Val-de-Marne

Fédération Syndicale Unitaire du 94

EPA, SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUJpp, SNUPDEN, UNATOS.

U

94

ENCORE UNE GRANDE AVANCÉE
POUR LE MONDE DU TRAVAIL!



BALBOUSE

Edito

Le gouvernement compte reporter les mesures PPCR au regard de la « situation des finances publiques ». Pour la FSU, ce report est inacceptable. Rappelons que le gel du point d'indice a représenté une économie de 7 milliards, et que le coût des mesures PPCR s'élèverait à 4 ou 5 milliards étalés jusqu'en 2020.

Nouveau gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, comment s'étonner alors du manque d'attrait que représente le métier d'enseignant ? Dans le Val-de-Marne comme dans de très nombreux départements, la rentrée scolaire ne s'est pas bien passée. Des classes sans maître malgré le redéploiement des remplaçants qui entraînera inévitablement le recrutement de contractuels dans l'année pour couvrir les arrêts maladie ou maternité. Sur le site de l'inspection académique, un appel à candidature : recherche profs désespérément ! Dans le 2nd degré, des classes surchargées, en particulier en 6^{ème} et en terminale.

Le calendrier du gouvernement est serré : réforme de l'assurance chômage, de son financement et de la formation des demandeurs d'emploi puis réforme du système des retraites. Par ailleurs le gouvernement prévoit la constitutionnalisation de l'état d'urgence ce qui représente un recul des droits et des libertés publiques inacceptable.

Après la 1^{ère} mobilisation du 12 septembre contre la loi travail XXL, la FSU appelle à construire une action en octobre pour la reconnaissance du travail des agents de la Fonction Publique. Car à écouter les économistes libéraux, après la loi travail, l'urgence serait de s'attaquer à la Fonction Publique et au statut de ses agents.

■ Catherine Anglesio

Hausse de la CSG de 1,7 % les retraités refusent de payer pour les patrons !

La Contribution Sociale généralisée a été instaurée en 1991 par Rocard. Elle est prélevée à la source sur l'ensemble des revenus (salaires, pensions, dividendes). Elle finance l'assurance maladie, les prestations familiales et le fond de solidarité. De 1,1 % à sa création, elle atteint aujourd'hui 7,5 % sur les revenus d'activité, 6,2 % sur les revenus de remplacement. Pour les retraites le taux est de 6,6 % sur les pensions de retraites supérieures à 1200 euros pour une personne seule (1800 pour un couple), de 3,8 % pour celles comprises entre 900 et 1200 euros (1400 et 1800 pour un couple). En deçà les retraités en sont exonérés. En 2016 son montant s'est élevé à 95 milliards dont les 3/4 proviennent des revenus d'activités. Pour comparaison l'impôt sur le revenu a rapporté 72 milliards. Comme son montant n'est pas déductible du revenu imposable nous payons un impôt sur une somme que l'on ne perçoit pas. (☞ suite de l'article en page 5)

Economie-gestion au bac pro 2017 : Un sujet orienté pour mieux orienter vers l'apprentissage ?

Le sujet national d'Économie-Gestion proposé le vendredi 16 juin 2017 aux candidat-es du baccalauréat professionnel est proprement scandaleux !

Dans le sujet C, il est demandé aux candidat-es d'argumenter sur « *l'intérêt de poursuivre ses études en contrat d'apprentissage plutôt que sous statut d'étudiant/e* ». Les candidat-es sont ainsi contraint-es de s'appuyer sur les habituels poncifs, souvent erronés, présentant ce système de formation comme la voie d'excellence d'accès au diplôme. Les candidat-es se voient, de plus, proposer différentes thématiques pour leur développement, parmi lesquelles bien entendu « *les avantages du contrat d'apprentissage* ».

Le SNUEP-FSU rappelle régulièrement que les chiffres présentés de manière isolée, comme dans le sujet de l'épreuve, n'ont aucune valeur scientifique s'ils ne sont pas mis en perspective avec d'autres données remarquables comme le taux d'accès au diplôme (71 % par la voie scolaire ; 51 % par apprentissage), le taux de décrochage ou de rupture de contrats (38 % chez les moins de 18 ans), le taux de poursuites d'études... Si l'on considère l'ensemble de ces données, l'enseignement professionnel, qui scolarise trois fois plus de jeunes au niveau V et

IV, contribue davantage à leur réussite et pèse moins lourd sur les finances publiques.

Le SNUEP-FSU dénonce cette opération de propagande qui n'a d'autre finalité que de vouloir formater les esprits des élèves de l'enseignement professionnel. Pour les bachelier-es professionnel-les, comme pour les autres lycéen-nes, les savoirs enseignés doivent permettre le débat contradictoire pour une formation citoyenne émancipatrice.

Le SNUEP-FSU est scandalisé de voir que des choix idéologiques discutables sont dorénavant présentés comme des vérités dans des épreuves certificatives. Il est urgent de revaloriser la filière professionnelle scolaire, d'autres alternatives sont possibles, et notre fédération, la FSU, en est porteuse. Le SNUEP-FSU ne manquera pas de le rappeler, chaque fois que cela sera nécessaire.

Le SNUEP-FSU demande au ministère de s'expliquer sur le choix très orienté de ce sujet.

■ **Communiqué du SNUEP-FSU
Paris le 19 juin 2017**

STAGES FSU 94

La FSU du Val-de-Marne organise trois stages avant la fin de l'année 2017. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de la FSU 94 (sd94.fsu.fr) puis à droite de la page, cliquez sur l'onglet « inscription en ligne aux stages ». Vous devez également adresser un mois avant la date du stage à votre hiérarchie une lettre dont vous trouverez le modèle sur le site.

Vendredi 20 octobre 2017 : Réformes Macron

Analyse des réformes, premier bilan et perspectives

Jedi 23 novembre 2017 : Stage CHSCT

Formation des collègues du comité hygiène, sécurité et conditions de travail

Mardi 5 décembre 2017 : Retraites

Système français et comparaison internationale, historique et actualité des réformes, perspectives syndicales

Les services publics

un enjeu politique et social



La question des services publics, de la fonction publique, de leurs missions, de son statut a été largement évoquée lors des récentes campagnes électorales. Nombre de candidats nous ont tenu le discours des fonctionnaires inutiles et coûteux. La « dépense publique » a été diabolisée et certains candidats se sont livrés à des surenchères de coupes budgétaires. Maintenant Macron est élu, des premières mesures gouvernementales sont mises en place, d'autres sont annoncées : elles vont porter des coups durs tant aux usagers qu'aux personnels des services publics.

Pour la FSU les services publics sont nos biens communs. Ils sont la réponse structurante d'une nouvelle société plus humaine et solidaire et à plus forte raison dans un moment de crise sociale et économique profonde. C'est pourquoi la FSU est attachée à ce que les batailles pour le Service Public rassemblent le plus largement usagers, élus et personnels. Elle s'est, en ce sens, impliquée dans le collectif « Convergence de Défense et Développement des Services Publics » (CDDSP). Lors de ses dernières assises en novembre dernier un manifeste a été adopté. (Il est disponible à la FSU ou téléchargeable à l'adresse <http://www.coordination-nationale.org/Divers/2017/Manifeste%20V2.pdf>).

Notre section départementale s'est aussi largement engagée dans la bataille contre les fermetures de bureaux de postes. Cette lutte a permis de faire reculer la direction de La Poste du Val de Marne sur l'une (Les Lozais à Villejuif) des 9 « transformations » (formule pudique pour la fermeture d'un bureau de poste avec des postiers remplacés par un commerçant ne faisant que quelques opérations) programmés en 2017. Le collectif entend défendre tous les services publics : école, finances, transports, ... et , compte tenu de son ancrage dans les services publics, la section FSU 94 et ses syndicats peuvent être force de propositions .

Pour la mise en œuvre de ces missions le Service Public a besoin d'agents, en nombre suffisant, respectés et rémunérés à la hauteur de leurs qualifications. C'est dire que pour la FSU la volonté du gouvernement de supprimer 120000 postes de fonctionnaires durant le quinquennat, le gel du point d'indice pour 2018 sont inacceptables.

C'est pourquoi la FSU propose à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires la construction d'une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec ces mesures, en exigeant la réorientation et de porter les revendications pour les personnels.

■ Jean Amar



Hausse de la CSG de 1,7 %

Les retraité-e-s refusent de payer à la place des patrons !



Macron veut faire payer par les retraité-e-s de maigres augmentations de salaires dans le secteur privé sans qu'il en coûte un euro aux patrons.

La méthode consiste à augmenter de 1,7 % le taux de la CSG pour 10 millions de retraité-e-s, les plus « riches » à savoir ceux qui vivent seuls avec une pension mensuelle supérieure à 1200 euros ou les couples touchant plus de 1700 euros par mois.

Ces sommes prélevées sur les retraité-e-s seront utilisées pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie actuellement déduites du salaire brut des salariés.

Un-e retraité-e ayant une pension brute de 1450 euros. touchera 21 euros de moins chaque mois. Ce qui représente environ ce que touchera en plus un-e salarié-e payé-e au SMIC. **Sans que cela ne coûte un euro aux patrons.** Ce que Macron ose appeler de la « solidarité intergénérationnelle » est la manière la plus odieuse de vouloir opposer les jeunes aux seniors, les salariés aux retraités.

C'est sans doute la manière pour Macron de remercier cette « génération qui a bâti la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui... Grâce à laquelle l'Europe a conquis la paix et la France a retrouvé la prospérité ». Mais ces propos flatteurs prodigués dans sa lettre aux retraité-e-s lors de la campagne présidentielle n'occulte pas son cynisme de « président des riches » en proposant de porter le minimum vieillesse à 900 euros pour, selon ses propos, permettre à leurs bénéficiaires de « vivre dans la dignité » ... alors que le seuil de pauvreté est de 1008 euros.

Au delà de la remise en cause du pouvoir d'achat, cette mesure va amplifier le

transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt. Et derrière le choix du financement, il y a un choix de société. Le choix de la cotisation, c'est le choix de la solidarité. Le choix de l'impôt c'est l'étatisation pour répondre aux exigences du patronat et freiner les dépenses sociales.

Les retraité-e-s, comme les jeunes et les actifs sont touchés par les premières mesures gouvernementales : réduction de 5 euros des APL, suppression d'emplois aidés, suppression de services public provoqués par la réduction des dotations aux collectivités et la suppression de postes de fonctionnaires ...

Les retraité-e-s ont de bonnes raisons de se mobiliser pour éviter de nouvelles dégradations de leur pouvoir d'achat et pour obtenir une évolution des pensions liée à l'évolution des salaires. A l'appel de 9 organisations syndicales (dont la FSU) et associations ils participeront à la

Manifestation en direction de l'Élysée
Jeudi 28 septembre

■ Jean Amar

50 % de réduction sur le Pass Navigo pour les retraité-es du Val de Marne

En cessant son activité le retraité-e ne bénéficie plus du remboursement de 50 % de son Pass Navigo. S'il n'est pas imposable, il peut pour 15 euros par an bénéficier de la carte Améthyste qui lui permet d'emprunter tous les transports en communs en Île de France. Après une longue bataille avec le Conseil Régional et le Syndicat des transports d'île de France, présidés par Valérie Pécresse l'engagement du Président du Conseil départemental de proposer une exonération de 50 % du pass Navigo pour les retraité-e-s imposables sera tenu. La mesure sera mise en œuvre le 1^{er} janvier prochain.

Rentrée 2017

Les « maîtres plus » ne veulent pas être moins

Les professeurs des écoles « plus de maître que de classe », dont le rôle est apprécié de leurs collègues, feront les frais de la mise en place des CP à 12 en REP+ à la rentrée 2017.

Dès septembre 2017, cette mesure s'appliquera en CP, dans les REP+ du Val-de-Marne par le redéploiement des postes « plus de maîtres que de classes » et par la création de 11 postes supplémentaires.

Ce dispositif PDMQDC fut mis en place, il y a quatre ans par Vincent Peillon et a su au fil du temps emporter l'adhésion de la communauté éducative. Selon une étude du SNUIPP-FSU 86% des enseignants du primaire y sont favorables.

« Ça n'a pas été évident au départ, les enseignants étaient habitués à être seuls face à leurs classes » mais « ce dispositif nous a poussé à faire évoluer nos pratiques, à essayer de nouvelles démarches en classe » pointe une enseignante de Vitry-sur-Seine.

Dans les classes, les enseignants participant à ce dispositif constatent une meilleure ambiance de classe : « Quand un élève est perdu, nous pouvons intervenir immédiatement à ses côtés, avant qu'il ne décroche complètement ».

Pourtant le dispositif est aujourd'hui menacé sur le département et supprimé dans les REP+ faute de recrutement à la hauteur des besoins. Le SNUIPP-FSU a lancé sur son site une pétition demandant le maintien et l'élargissement des postes d'enseignants « plus-de-maître que de classe ». Pour mettre en place les classes à 12 élèves, l'éducation nationale a besoin de 7000 postes. Or sur l'intégralité du quinquennat, il n'est prévu de n'en créer que 4000. La différence se fera par le redéploiement des postes PDMQDC !

Nous ne pouvons pas accepter la disparition de ce dispositif et avec les 13000 signataires de la pétition nous en réclamons sa pérennisation.

■ Emmanuelle Jollet



CIO 94

une victoire amère



Pour rappel, à la suite du désengagement du Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le financement des CIO à gestion départementale pour la rentrée 2017, le rectorat de Créteil avait décidé de se contenter de la « carte-cible » émanant du ministère de l'Éducation Nationale pour ne garder que 7 des 11 CIO du Val de Marne.

La mobilisation des usagers, des personnels et leurs représentants ainsi que des élus municipaux et départementaux ont permis le maintien de l'ensemble du réseau départemental et cela, en dépit de **l'absence de réel dialogue social avec les services du rectorat.**

Nous saluons cette conclusion, mais ne nous y trompons pas, elle n'est pas sans conséquence. En effet, si les 11 structures sont maintenues, 4 d'entre elles, à savoir Charenton, Nogent, Saint-Maur et Villejuif, perdent leur statut administratif (perte de l'UAI) pour ne devenir que des « points d'accueil », rattachés à un CIO d'État. Bien sûr, pour l'accueil du public, c'est une victoire, puisque la proximité de ce service public est conservée, mais demeure au bon gré des conventions locales d'une durée encore incertaine. La pérennité de ces 4 centres n'est pas donc assurée.

De plus, puisque le rectorat a fait le choix de supprimer le statut administratif de ces 4 CIO (à la différence de l'académie d'Orléans-Tours, par exemple), les personnels titulaires (CO-Psy et personnel administratif) ont été contraints de participer au mouvement intra académique, le CTA du 16 mars ayant entériné le transfert. La raison évoquée par le rectorat : « protéger » les personnels en cas de désengagements futurs de nos bailleurs ! Ce qui va dans le sens de nos inquiétudes au sujet de la pérennité de ces 4 CIO.

Enfin, la situation du CIO de Villejuif s'avère la plus anxiogène, puisque profitant de la mutation de la directrice, le rectorat a fait le choix de transférer le poste au CIO de Savigny le Temple. Assurément, cela va s'accompagner d'une dégradation des conditions d'exercice de la DCIO de l'Haÿ, qui va prendre en charge le district 7 en plus de son secteur, et d'une forte inquiétude des personnels de Villejuif sur les modalités de fonctionnement de leur service sans direction sur site.

C'est donc une victoire amère qu'il est difficile de savourer pleinement. Nous demeurerons vigilants et agirons pour que les droits des personnels et des usagers soient respectés.

■ Corinne Tissier

**NE RESTE PAS ISOLÉ(E)
REJOINS UN SYNDICAT
DE LA FSU !**

11/13 rue des Archives 94000 Créteil
01 49 56 97 22 fsu94@orange.fr
Maison des Syndicats

Suivez l'actualité de la FSU 94
<http://sd94.fsu.fr>



EPA
Personnels de l'Education Populaire, de l'Action Sociale, Socioculturelle et Sportive

☎ 01 45 17 09 42 📧 ddc-syndicat-fsu@val-de-marne.gouv.fr 🌐 www.epafsu.org



SNASUB
Personnels d'Administration et d'Intendance

Secrétaire académique : Yann MAHIEUX
☎ 01 48 96 36 65 📧 creteil.snasub@free.fr 🌐 www.snasub-creteil.fr



SNCS
Chercheurs Scientifiques

☎ 01 45 07 58 70



SNEP
Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires.

Secrétaire départementale : Francine KETFI
☎ 09 72 27 30 33 / 06 41 95 11 37 📧 s2-94@snepfusu.net 🌐 www.snep94.fr.st



SNEPAP
Educateurs et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.

Secrétaire régional : Youssef CHOUKRI
☎ 01 48 05 60 61 / 01 44 32 75 70 📧 snepap@snepap.fsu.fr



SNES
Professeurs agrégés, certifiés, AED, CE, MA, contractuels, vacataires, CPE, CO-Psy, stagiaires (sauf EPS), MI-SE, aides éducateurs.

Secrétaire départementale : Isabelle TRUFFINET
☎ 01 41 54 80 54 📧 s3cre@sn.es.edu 🌐 www.creteil.snes.edu



SNESUP
Enseignants de l'Enseignement Supérieur

☎ 01 45 17 11 05 / 06 80 30 61 69



SNETAP
Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public

Secrétaire académique : Hélène HUET
☎ 01 43 96 71 57 📧 hhuet@vet-alfort.fr



SNICS
Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé

Secrétaire académique : Carole POURVENDIER
☎ 06 60 24 14 94 / 01 48 66 61 50 🌐 https://sites.google.com/site/snicscreteil



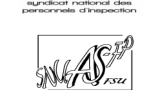
SNPES-PJJ
Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétaire départementale : Annie LEGOUHY
☎ 01 56 72 11 32 📧 pij94@snpespjj-fsu.org 🌐 https://sites.google.com/site/snicscreteil



SNPI-FSU
Personnels d'Inspection de l'Education Nationale

☎ 06 82 13 53 66 📧 snpifsu@gmail.com



SNUAS-FP
Assistantes et Assistants Sociaux

☎ 01 48 82 07 35



SNUITAM
Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture et de la mer



SNUEP
Agents de l'Enseignement Professionnel : PLP, CPE, stagiaires, MA, contractuels et vacataires

Secrétaires académiques : Laurence TRUBLEREAU, Koba TRAORE
☎ 01 43 77 02 41 📧 snuep.creteil@orange.fr



SNUIPP
Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.

Secrétaire : Cécile QUINSON
☎ 01 49 56 97 10 📧 snu94@snuipp.fr 🌐 http://94.snuipp.fr



SNU POLE EMPLOI
Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion

Secrétaire départementale : Nathalie LEMAIRE
☎ 01 58 10 45 41 📧 nathalie.lemaire@pole-emploi.fr 🌐 http://94.snupeidf.fr



SNU TER-FSU
Agent de la Fonction Publique Territoriale

Secrétaire départementale : Christiane BELERT
☎ 01 49 56 09 85 / 06 81 08 14 66
📧 contact@fsu-snuter94.fr ou sg@fsu-snuter.fr